

SERVICE PUBLIC

# La Maison de Justice et du Droit

Un droit pour tous

Un service gratuit pour vous accompagner  
dans vos démarches

Droit des femmes, de la famille, des consommateurs, prise en charge des victimes... Pour tous ces sujets, des professionnels assurent des permanences à la MJD et répondent à vos questions.

[www.agglo-lenslievin.fr](http://www.agglo-lenslievin.fr)

    @AggloLensLievin

# La MJD

## vous accompagne

La Maison de Justice et du Droit (MJD) relève d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, le ministère de la Justice, le tribunal judiciaire de Béthune et le CDAD 62.

Établissement judiciaire de proximité, elle concourt à des actions locales favorisant la prévention de la délinquance, l'aide aux victimes et l'accès au droit.

Elle offre une place aux mesures alternatives de traitement pénal ainsi qu'aux actions tenant à la résolution amiable des litiges civiles.



Accueil **gratuit**  
sans conditions



Des **professionnels**  
à votre écoute



Être **accompagné**  
ou **orienté**



### Un réseau de partenaires disponible gratuitement

#### **SUR CONVOCATION**

*Les entretiens se tiennent dans les locaux de la MJD*

- L'Association Enquête et Médiation (AEM)
- L'Association Socio-Educative Judiciaire (ASEJ)
- L'Association Départementale d'Actions Educatives (ADAE62)
- Le délégué du procureur de la République
- La médiation pénale
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 62 (Antenne de Béthune)

#### **Accès au droit**

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

Information juridique, personnalisée, accessible et concrète en matière de droit de la famille, droit des victimes.

**Union Départementale des Associations Familiales (UDAF62)**

Médiation familiale, représentation de public vulnérable, problématique de couple...

**Familles de France - Aide Éducative et Budgétaire (AEB)**

Ce service informe les justiciables quant aux problématiques relatives au droit de la consommation, au surendettement.

# Quand venir à la Maison de Justice et du Droit ?

## Exemples :



## SUR RENDEZ-VOUS

### Résolution amiable de conflits

#### Conciliateurs de justice

Règle à l'amiable les conflits d'ordre civil (voisinage, différends propriétaire/locataire ou litiges contractuels de moins de 5 000 €)

#### Délégué du défenseur des droits

Fait respecter vos droits en cas de litiges avec les services publics, lutte contre les discriminations, défense des droits de l'enfant et promotion de l'égalité.

### Aides aux victimes

#### France Victimes 62

Accueil, information, accompagnement et orientation des victimes d'infractions pénales (vol, violence, escroquerie, accident de la circulation, violences intrafamiliales, etc.) Permanences de juristes et psychologues.

### Avocats

Consultations d'orientation de 15 minutes le vendredi après-midi (hors vacances scolaires)

### Notaires

le 3<sup>ème</sup> mercredi après-midi du mois, 30 minutes d'entretien d'orientation

### Conseiller du salarié

entretien de 30 minutes avec un bénévole (DREETS) pour une problématique liée à la législation du travail

# La Maison de Justice et du Droit



Du lundi au vendredi  
8h30 - 12h / 13h30 - 17h



## Maison de Justice et du Droit

Quartier Grande Résidence  
Pavillon Desmoulins, Rue Alain  
62300 Lens  
Tél : 03 91 83 01 10



[www.aggro-lenslievin.fr](http://www.aggro-lenslievin.fr)

@AggroLensLievin